

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 9 février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
Mme Laure DETREZ à M. Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2021 13 **L'Association « des Carrés dans des Ronds »**

Rapporteur : C. Guéguen

L'association « des Carrés dans des Ronds », dont le siège social est à Ploemeur, a manifesté son intérêt pour trouver temporairement un lieu d'accueil sur la commune de Guidel, en vue d'y créer une unité d'enseignement spécialisée destinée aux enfants et adolescents polyhandicapés. Cette situation temporaire devrait durer quelques mois avant d'emménager de manière durable dans des locaux sur la commune de Hennebont pour la rentrée scolaire 2022.

La commune de Guidel a donc proposé une solution provisoire dans les anciens locaux de l'école maternelle de Polignac – rue Février des Pointes, actuellement inoccupés. Ces locaux ont fait l'objet d'une procédure de déclassement et vont pouvoir prochainement faire l'objet d'une nouvelle orientation à dominante associative. Une demande de dérogation auprès des services de l'état a

d'ailleurs été déposée pour que cette association puisse intégrer les locaux dès le 1^{er} février (période d'installation des matériels éducatifs).

Quelques travaux de nettoyage et d'aménagements sont réalisés pour permettre à ce centre de ressources et d'appuis à la scolarisation d'accueillir des enfants et adolescents polyhandicapés dès le 10 février.

Il est précisé qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gracieux mais que le coût des fluides sera à la charge de l'association.

Il est proposé de signer une convention avec l'association « des Carrés dans des Ronds » à compter du 10 février 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 1^{er} février 2021,

VU l'avis de la Commission Education, jeunesse et sports du 14 janvier 2021,

AUTORISE la signature d'une convention avec l'association « des Carrés dans des Ronds » à compter du 10 février 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 10 février 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

